

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0525_AL_RD473_CUVIER
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 17 avril 2023 par laquelle M Régis BOURGEOIS, représenté par le Cabinet Colin et Associés – Géomètres Experts, sollicitent l'alignement de la parcelle cadastrée ZC n° 33, sur la Route Départementale n° 473, Commune de CUVIER, hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du 28/05/2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 21 février 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points B et C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David - BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté



Diffusion :

Le Cabinet Colin pour attribution

La commune de CUVIER pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successor de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

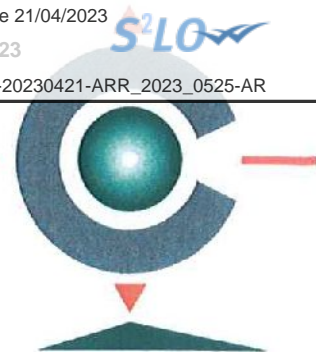
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21-04-2023

ID : 039-223900010-20230421-ARR_2023_0525-AR



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 21 février 2023, en présence de M. SCHNETER
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE
(39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Régis BOURGEOIS**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°473 au droit de la propriété située :

- **La Gaudine RD n°473**
- **Lieu-dits : « A la Fournière »**

et cadastrée

- **ZC n°33**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite B-C, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 12/04/2024

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220802)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associés.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21-04-2023

ID : 039-223900010-20230421-ARR_2023_0525-AR

CUVIER
Section ZC

n° 33
"Aux Seignes"

Propriété Régionale BOURGEOIS SLO

PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/2000

21.02.2023

Dossier 220802



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

□ Borne ancienne remembrement

⊙ Borne nouvelle OGE

Application du plan cadastral

En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

● — ● Clôture

La limite B-C fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Proposition d'alignement

